

# LAURETTE FUGAIN: Editions 2024 du Prix Laurette Fugain et de la Bourse Jeunes Chercheurs Espoirs

# I/ Le Prix Laurette Fugain - Editions 2024

Il a pour objectif de récompenser un jeune chercheur, interne ou chef de clinique assistant CCA (ou groupe de jeunes chercheurs), pour leur contribution dans la lutte contre la leucémie.

#### **Conditions de participation :**

#### Le candidat doit :

- être le 1<sup>er</sup> auteur de la publication.
- travailler dans une structure publique, un hôpital, un laboratoire ou un institut de recherche public.
- avoir publié son projet de recherche au préalable dans une revue scientifique durant l'année précédant le congrès de la S.F.H..

Une étude collective est prise en compte si les auteurs soumettent conjointement leur candidature. Les personnes de plus de 35 ans ne peuvent pas proposer leur candidature.

#### Candidature:

#### Le dossier de candidature devra contenir :

1/ un curriculum vitae de deux pages du ou des candidats, incluant les publications des deux dernières années.

2/ l'article tel qu'il a été publié dans le journal scientifique.

3/ un résumé d'une page en Français à destination du grand public.

#### Procédure d'attribution du prix :

Le jury est composé des membres du conseil d'administration et du comité scientifique de la S.F.H. et de l'Association Laurette Fugain. Le prix sera décerné à deux lauréats, l'un en recherche clinique, l'autre en recherche fondamentale, lors du congrès annuel de la S.F.H (du 27 Mars 2024 au 29 Mars 2024) et sera d'un montant de 7 500 euros.

1, route départementale 58 78320 Lévis Saint-Nom\* SIRET : 45059969100018

NAF: 9499Z

\* Expédition de courrier uniquement, pas de permanence

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 Association d'intérêt général

Habilitée à recevoir des dons et legs (article L6162-1 à 13 du Code de la Santé publique)

www.laurettefugain.org



# II/ <u>La Bourse Jeunes Chercheurs Espoir Laurette Fugain</u> 2024

D'un montant total maximum de 2 500 euros par chercheur, la Bourse Jeunes Chercheurs Espoirs a pour objectif de permettre à un jeune hématologiste d'assister à un congrès d'hématologie en 2024 pour leur contribution dans la lutte contre la leucémie.

#### **Conditions de participation :**

Le candidat doit :

- 1) être interne, chef de clinique assistant (CCA), chercheur en hématologie ou assistant hospitalier universitaire (AHU),
- 2) avoir moins de 35 ans,
- 3) avoir publié en 2023 un papier en langue anglaise dans le domaine de l'hématologie et en être le 1<sup>er</sup> auteur.

#### Candidature:

Le dossier de candidature devra contenir :

- 1) un curriculum vitae du candidat incluant la publication,
- 2) l'article tel qu'il a été publié dans le journal scientifique,
- 3) un résumé d'une page en français à destination du grand public,
- 4) une lettre de motivation.

### Procédure d'attribution de la bourse :

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration et du Comité Scientifique et Médical de Laurette Fugain.

Les originaux des justificatifs de participation à un congrès 2024 en hématologie devront être adressés à l'association, avec un montant maximum de prise en charge par candidat de 2 500 euros.

## III - Contact et procédure de candidature

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Isabelle Mercier Anger (Mail : isabellemercier@laurettefugain.org ).

Les dossiers de candidature au Prix Laurette Fugain et la Bourse Jeunes Chercheurs Espoirs devront être envoyés <u>avant le 13 Février 2024</u>:

- ✓ sous format électronique à <u>isabellemercier@laurettefugain.org</u>
  - ✓ et un exemplaire papier à l'adresse postale ci-dessous :

Association LAURETTE FUGAIN

Prix Laurette Fugain 2024 ou Bourse Jeunes Chercheurs Espoirs 2024

1 Route Départementale 58 – 78320 Lévis Saint Nom

1, route départementale 58 78320 Lévis Saint-Nom\* SIRET : 45059969100018

NAF: 9499Z

\* Expédition de courrier uniquement, pas de permanence

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 Association d'intérêt général

Habilitée à recevoir des dons et legs (article L6162-1 à 13 du Code de la Santé publique)

www.laurettefugain.org